



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 16 décembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 10 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU (excusé du n° 5 au n° 12), M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 6 au n° 24), M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS (présente du n° 1 au n° 3), M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (présente du n° 1 au n° 25), M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Pierre DUDOUET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à M. Antoine CHEVALIER), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE du n° 4 au n° 36), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO du n° 26 au n° 36)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 32 Mise à disposition d'un agent communal auprès de la maison des jeunes et de la culture du Lauï**

**Rapporteur** : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Un agent communal titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe exerce les fonctions de concierge de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du Lauï qui possède un statut associatif.

Cet agent est mis à disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette mise à disposition prend fin le 31 décembre 2024.

La Ville de Pau et la MJC du Laü sont d'accord pour renouveler cette mise à disposition pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La mise à disposition est prononcée pour l'intégralité du temps de travail de l'agent et donne lieu au remboursement des charges inhérentes à la Ville par la MJC du Laü, conformément à la réglementation.

Les conditions de la mise à disposition seront définies dans une convention qui sera signée par le Maire et le Président de la MJC du Laü, après accord de l'agent.

**Après avis du Comité Social Territorial du 21 novembre 2024 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 9 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Pau auprès de la MJC de Laü.**

**Ne prend pas part au vote : M. Xavier LALANDE**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU